

Prévoyance

Démarches pour une résiliation

Juin 2023

La résiliation de votre adhésion met fin définitivement aux garanties souscrites.
Cette résiliation ne met pas fin au versement des prestations en cours.

**Dans le cadre de mon contrat Prévoyance,
je souhaite connaître les démarches pour une résiliation.**

Quand et comment puis-je résilier mon adhésion ?

A la date d'échéance

J'adresse au plus tard 2 mois avant le 31 décembre, la [demande de résiliation](#), via Ma messagerie ou tout autre support durable. Ce délai peut être réduit à 1 mois selon la notice de votre contrat.

La résiliation prend effet au 31 décembre.

En cas de cessation d'activité

Sous condition de souscription de garanties incapacité et/ou invalidité, j'adresse la demande de résiliation, via Ma messagerie ou tout autre support durable, accompagné d'un justificatif par exemple une attestation de départ à la retraite, certificat de radiation, KBIS...

La résiliation prend effet à la date indiquée sur le justificatif, après étude de la demande.

En cas de présence uniquement de garantie décès, il s'agira d'une résiliation à la date d'échéance.

En cas de changement de statut

Sous condition de souscription de garanties incapacité et/ou invalidité, j'adresse la demande de résiliation, via Ma messagerie ou tout autre support durable, accompagné d'un justificatif par exemple un contrat de travail, une fiche de paie, l'attestation de l'employeur, justificatif d'expatriation, KBIS...

La résiliation prend effet à la date indiquée sur le justificatif, après étude de la demande.

En cas de présence uniquement de garantie décès, il s'agira d'une résiliation à la date d'échéance.

Autre situation

Je me rapproche de mon conseiller AXA

ADIS, Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI - Siège social : 12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex - tél. 03 90 23 90 00 - Société anonyme de courtage d'assurances au capital de 480 000 € - Filiale d'AXA France Vie - Siret 306 843 731 00069 - Orias 07 029 368

AGIPI - Siège social : 12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex - tél. 03 90 23 90 00 - Registre des Associations du tribunal d'instance de Schiltigheim - volume 21 - n° 1049 - Siren 307 146 308 000 - NAF 9499Z ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 / ORIAS : www.orias.fr



Prévoyance Associés

Démarches pour une résiliation

Juin 2023

La résiliation de votre adhésion met fin définitivement aux garanties souscrites.
Cette résiliation ne met pas fin au versement des prestations en cours.

**Dans le cadre de mon contrat prévoyance Associés,
je souhaite connaître les démarches pour une résiliation.**

Quand et comment puis-je résilier mon adhésion ?

A la date d'échéance

■ Si l'entreprise est adhérente au contrat

J'adresse au plus tard 2 mois avant le 31 décembre, la [demande de résiliation](#) signée par la société adhérente, via Ma messagerie ou tout autre support durable. Ce délai peut être réduit à 1 mois selon la notice de votre contrat.

La résiliation prend effet au 31 décembre.

■ Si l'entreprise n'est pas adhérente au contrat

J'adresse au plus tard 2 mois avant le 31 décembre, la [demande de résiliation](#) signée par l'ensemble des associés, via Ma messagerie ou tout autre support durable. Ce délai peut être réduit à 1 mois selon la notice de votre contrat.

La résiliation prend effet au 31 décembre.

En cas de cessation d'activité ou de changement de statuts

■ Si l'entreprise est adhérente au contrat

J'adresse la [demande de résiliation](#) signée par la société adhérente, via Ma messagerie ou tout autre support durable, accompagné d'un justificatif par exemple une attestation de départ à la retraite, certificat de radiation, KBIS, l'attestation de l'employeur...

La résiliation prend effet à la date indiquée sur le justificatif, après étude de la demande.

■ Si l'entreprise n'est pas adhérente au contrat

J'adresse la [demande de résiliation](#) signée par l'ensemble des associés, via Ma messagerie ou tout autre support durable, accompagné d'un justificatif par exemple une attestation de départ à la retraite, certificat de radiation, KBIS, l'attestation de l'employeur...

La résiliation prend effet à la date indiquée sur le justificatif, après étude de la demande.

ADIS, Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI - Siège social : 12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex - tél. 03 90 23 90 00 - Société anonyme de courtage d'assurances au capital de 480 000 € - Filiale d'AXA France Vie - Siret 306 843 731 00069 - Orias 07 029 368

AGIPI - Siège social : 12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex - tél. 03 90 23 90 00 - Registre des Associations du tribunal d'instance de Schiltigheim - volume 21 - n° 1049 - Siren 307 146 308 000 - NAF 9499Z ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 / ORIAS : www.orias.fr



Prévoyance avec cession de garantie

Démarches pour une résiliation

Juin 2023

La résiliation de votre adhésion met fin définitivement aux garanties souscrites.
Cette résiliation ne met pas fin au versement des prestations en cours.

Dans le cadre de mon adhésion au contrat prévoyance avec cession de garantie, je souhaite connaître les démarches pour une résiliation.

Quand et comment puis-je résilier mon adhésion ?

A la date d'échéance

J'adresse au plus tard 2 mois avant le 31 décembre, la [demande de résiliation](#) accompagnée de l'accord du cessionnaire via Ma messagerie ou tout autre support durable. Ce délai peut être réduit à 1 mois selon la notice de votre contrat.

La résiliation prend effet au 31 décembre.

En cas de changement de statut ou cessation d'activité

J'adresse la [demande de résiliation](#) accompagnée de l'accord du cessionnaire et d'un justificatif de changement de situation via Ma messagerie ou tout autre support durable.

Par exemple un contrat de travail, une fiche de paie, l'attestation de l'employeur, justificatif d'expatriation, KBIS...

Si la date de levée de cession est antérieure ou égale à la date de résiliation demandée, la résiliation peut être prise en compte à la date du changement de situation ou à l'échéance.

Si la date de levée de cession est postérieure à la date de résiliation demandée, la résiliation peut être prise en compte à la date de levée ou à l'échéance.

Dans le cadre de mon adhésion au contrat CAP décès viager, je souhaite connaître les démarches pour une résiliation.

Quand et comment puis-je résilier mon adhésion ?

A tout moment, j'adresse, la [demande de résiliation](#) accompagnée obligatoirement d'une pièce d'identité valide via Ma messagerie ou tout autre support durable.

La résiliation prend effet à la réception de la demande

ADIS, Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI - Siège social : 12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex - tél. 03 90 23 90 00 - Société anonyme de courtage d'assurances au capital de 480 000 € - Filiale d'AXA France Vie - Siret 306 843 731 00069 - Orias 07 029 368

AGIPI - Siège social : 12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex - tél. 03 90 23 90 00 - Registre des Associations du tribunal d'instance de Schiltigheim - volume 21 - n° 1049 - Siren 307 146 308 000 - NAF 9499Z ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 / ORIAS : www.orias.fr

